

**République Française – Département du Rhône**  
**COMMUNE DE SAINT LAURENT DE MURE**  
**Extrait du registre des Délibérations en date du 1 juillet 2024**  
**DECISION N° 073/2024**

Portant sur la réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 350 000 € auprès de la Banque Postale pour le financement la mise en œuvre du Schéma d'assainissement 2023-2029 de la Commune de Saint-Laurent-de Mure.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 pour les communes

Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil municipal accordée au Maire en date du 11/06/2020

Le Maire de la commune de Saint Laurent de Mure,

**DECIDE**

De contracter auprès de la Banque Postale un Contrat de Prêt composé d'une ligne du Prêt d'un montant total de 350 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Ligne du Prêt :** Vert

**Montant :** 335 000 euros

**Durée d'amortissement :** 30 ans

**Périodicité des échéances :** Trimestrielle

**Taux d'intérêt annuel fixe :** 3.69%

**Amortissement :** constant

**Mobilisation de la totalité du montant du Prêt :** en une seule fois avant la date limite du 23/08/2024

**Remboursement anticipé :** autorisé à une date d'échéance d'intérêts, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle. Préavis de 50 jours calendaires

**Typologie Gissler :** 1A

**Commission d'engagement :** 0.10 % du montant du contrat de prêt

De signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

FAIT à Saint Laurent de Mure, le 1 juillet 2024

Monsieur le Maire  
Patrick FIORINI

